

Arrêté nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (CAPPEI VAEP)

Académie de Versailles
(Session 2024)

Le Recteur de l'Académie de Versailles ;

Vu les articles D. 222-4 à D. 222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2024, présidente de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) de l'académie de Versailles, Madame Sandrine LAIR, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.

ARTICLE 2 : Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 18 septembre 2023

Le Recteur de l'Académie de Versailles,


Etienne CHAMPION